



Institut Régional de Formation sanitaire et sociale - Bretagne

FICHE D'INSCRIPTION

Préparation intensive aux tests d'aptitudes de l'épreuve d'admissibilité du concours d'Auxiliaire de Puériculture

23, 24 et 25 octobre 2017

RENNES BREST



PARTICIPANT :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Date de naissance : _____

☎ _____ ☎ _____

adresse mail : _____ @ _____

SITUATION ACTUELLE :

Lycéen(e) Etudiant(e) Salarié(e), Autre

Diplômes obtenus et filière : _____

FINANCEMENT DE LA FORMATION :

Individuel

Professionnel

Employeur : _____

Adresse : _____

Autres financements (à préciser) _____

COMMENT AVEZ-VOUS CONNU CETTE PRÉPARATION ?

Site Internet Salon Portes-Ouvertes Journaux Connaissance

Autre : _____

Fait à : _____, le _____

Le stagiaire ou son représentant légal (pour les mineurs)
mention manuscrite « lu et approuvé » et signature

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

dossier déposé le : .../.../2017

Pièces déposées :

- Le dossier d'inscription dûment complété et signé
- Deux chèques : un de 25€ et un de 180€

Documents à retourner à l'adresse suivante **Ne pas envoyer en recommandé**

- **Le dossier d'inscription dûment complété et signé**
- **Deux chèques à l'ordre de l'IRFSS FPQ Bretagne : un de 25€ (frais de dossier non remboursables) et un de 180€ (frais pédagogiques) à l'ordre de l'IRFSS FPQ Bretagne**

IRFSS Croix-Rouge française Formations pré qualifiantes
460 rue Jurien de la Gravière
29200 BREST

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au secrétariat des formations pré qualifiantes 02.98.05.22.40. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. »

FICHE D'INFORMATION

Préparation intensive aux tests d'aptitudes de l'épreuve d'admissibilité du concours d'Auxiliaire de Puériculture

23, 24 et 25 octobre 2017

A conserver
par le
stagiaire

Conformément à l'article L6353 et suivant du code du travail :

OBJECTIFS :

- S'approprier la méthodologie pour mobiliser ses aptitudes, capacités cognitives pour chaque type de tests
- Réajuster et/ou renforcer les savoirs de base en français
- Optimiser la gestion de son temps sur ce type d'épreuve

CONTENU :

- **Tests d'aptitudes** : présentation des différents tests : aptitudes numériques et verbales, tests psychotechniques : attention et concentration, logique et raisonnement, organisation, spatialisation, Principes méthodologiques pour appréhender chaque type d'épreuve
- **La gestion du temps** : conseils et méthodes

DEMARCHE PEDAGOGIQUE :

Notre conviction est de faire, de cette formation préparatoire, un levier pour la réussite et l'égalité des chances en formation initiale. Nous privilégions donc :

- L'analyse réflexive pour favoriser l'apprentissage, la recherche de réponses pertinentes par un travail de groupe dans le respect des stagiaires en favorisant l'entraide, l'émulation
- La mise en œuvre de méthodes actives permettant un échange constant sur les expériences de chacun avec :
 - Travaux de groupe
 - Mise en situation à partir d'épreuves types de culture générale et tests
 - Auto-évaluation et propositions d'axes d'amélioration
- Des conseils pour un temps d'auto-formation à distance via des sites dédiés



MODALITES :

Public	Toute personne répondant aux conditions réglementaires pour s'inscrire aux épreuves d'admissibilité du concours visé.
Dates	23, 24 et 25 Octobre 2017
Lieux et horaires	De 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 Sites de Rennes : IRFSS Croix-Rouge française 10 rue André et Yvonne Meynier 35000 RENNES Site de Brest : IRFSS Croix-Rouge française 460 rue Jurien de la Gravière 29200 BREST
Nombre d'heures	21h de formation théorique
Coût	<ul style="list-style-type: none">▪ Frais de dossier : 25 €▪ Frais pédagogiques : 180 €
Modalités d'inscription	Constitution du dossier d'inscription : fournir les pièces obligatoires lors du dépôt de dossier, tout dossier incomplet sera refusé. Après enregistrement de l'inscription, un contrat de formation vous sera adressé dans les meilleurs délais